



**Pythoud-Gaillard Chantal**

Des EPT supplémentaires pour le 144 ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

25.03.21

DSAS

**Dépôt**

La centrale sanitaire 144 a comme mission d'engager et coordonner toutes les interventions de secours du canton de Fribourg et du canton du Jura, 24 heures sur 24 et dans les deux langues officielles. La centrale d'alarme et d'engagement 144 réceptionne tous les appels sanitaires d'urgence et assure l'engagement et la coordination de tous les moyens sanitaires et techniques permettant le bon déroulement des actions de secours destinées aux personnes malades, accidentées ou en détresse. L'appel au 144 est gratuit.

L'engagement, la gestion et le suivi de toutes les interventions de la centrale 144 de Fribourg se fait en étroite collaboration avec les différents partenaires : services d'ambulances, SMUR, Police, Rega, pompiers, médecins, hôpitaux, centrales 144 des cantons voisins, colonnes de secours du CAS, first responder, cellule de soutien psychologique. En plus des engagements primaires, la centrale sanitaire 144 régule également les transferts interhospitaliers et les appels téléphoniques pour les gardes médicales de Fribourg et du Jura.

Pour ce faire, 2 personnes (régulateurs sanitaires) assurent la centrale téléphonique de 7 heures à 19 heures et une personne de 7 heures à 15 h 30 (plus spécifiquement pour les transports intersites de l'HFR), puis 2 personnes seulement sont présentes pour la nuit.

Depuis quelques temps déjà, il est constaté une augmentation d'activité due, d'une part à la crise sanitaire mais également à la stratégie de l'HFR réduisant les horaires d'ouverture et les prestations des services d'urgence ou de permanence des sites périphériques. Recommandations ont été faites à la population de faire de manière plus systématique appel au 144 lors de malaise ou d'accident et de ne pas acheminer la personne atteinte par ses propres moyens afin de lui assurer la prise en charge la plus adéquate en fonction de son état.

Dès lors, il s'avère que 2 personnes à la centrale téléphonique entre 15 h 30 et 19 heures ne suffisent plus pour faire face aux appels.

Pour exemple, lors d'un accident de la route impliquant 2 véhicules avec 2 passagers chacun, il faut engager 4 ambulances, la Police, éventuellement le SMUR, la REGA, les pompiers, la colonne de secours (en cas de terrain difficile), la cellule de soutien psychologique.

Pendant ce temps, il n'est pas possible de prendre d'autres appels.

Ainsi la sécurité de la population n'est plus garantie.

Ces situations de multiples appels sont toujours plus fréquentes et représentent un stress considérable pour le personnel du 144. Une douzaine d'employé-e-s ont démissionné ces deux dernières années.

Le profil professionnel des employés est très spécifique et il n'est pas aisé de les recruter. Or dans ce contexte de pénibilité psychologique, il est à craindre que les démissions se poursuivent.

Raisonnement, il serait nécessaire d'augmenter l'effectif de la centrale du 144 afin de couvrir au minimum la plage de 15 h 30 à 19 heures par une personne supplémentaire (estimée à 1,8 EPT pour 365 jours/an).

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient de la situation difficile que vivent les employé-e-s de la centrale du 144 et du déficit sécuritaire pour notre population ?
  2. Est-il envisageable d'augmenter le budget dédié à la centrale du 144 afin de permettre un engagement d'EPT supplémentaires ?
-